



# Rentrée universitaire 2005-2006

LES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

## DOSSIER DE PRESSE

JEAN-LUC ARGENTIER

*Directeur du CROUS d'Orléans-Tours*

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

17 avenue Dauphine  
45072 ORLEANS CEDEX 2

**Contact Presse** : Marion Gasté

Tél. : 02 38 49 43 44

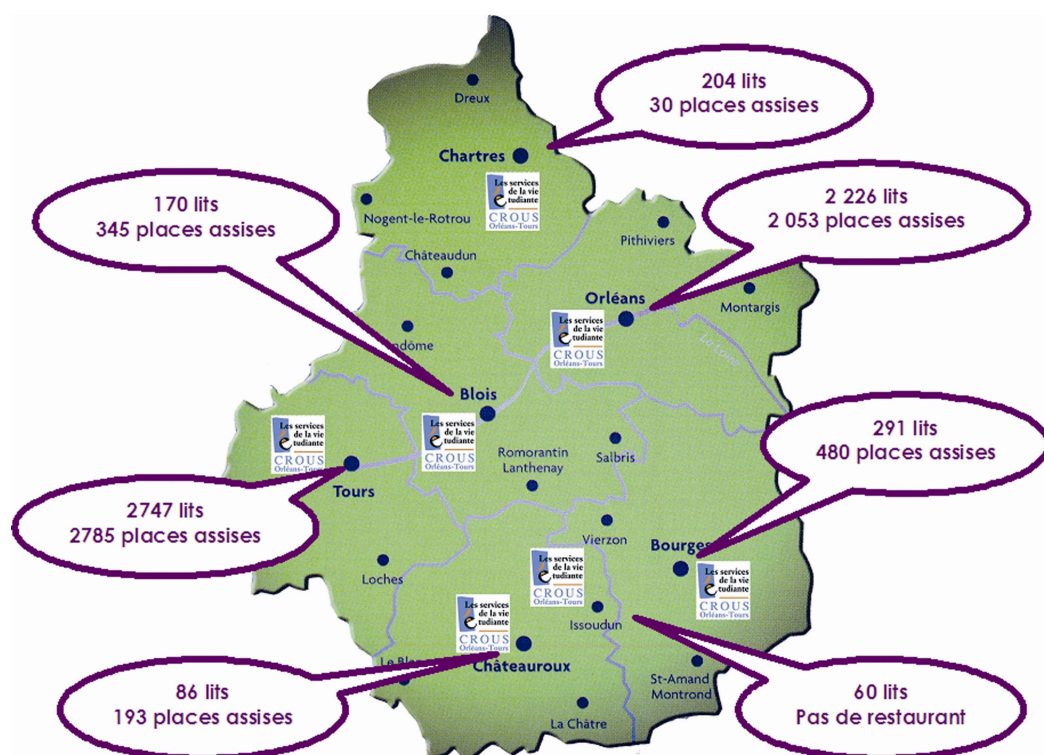
Fax : 02 38 63 41 80

Mail: [com-crous@ac-orleans-tours.fr](mailto:com-crous@ac-orleans-tours.fr)

Site web : [www.crous-orleans-tours.fr](http://www.crous-orleans-tours.fr)

## Qu'est-ce que le CROUS ?

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il existe en France 28 CROUS avec à la tête du réseau, le CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires). Le CROUS d'Orléans-Tours est présent dans 7 villes universitaires de l'Académie : Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Issoudun, Orléans et Tours.



L'Académie d'Orléans-Tours

### Chiffres clés

- Budget de **près de 33 millions d'euros**
- **49 723** étudiants en 2004/2005
- **390** personnes employées dont
  - 90 personnels administratifs
  - 300 personnels ouvriers

## Mission : améliorer et faciliter les conditions de vie des étudiants

La mission du CROUS d'Orléans-Tours est de mettre en place, dans toute l'Académie des services destinés à améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants.

Les principaux champs d'action des services de la vie étudiante sont :

restauration  
bourses

logement  
aides sociales  
international

culture  
jobs

Pour avoir droit aux prestations offertes par le CROUS, il suffit d'être étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ou une section d'établissement ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante.

### RESTAURATION

- **14** restaurants et **22** cafétérias et brasseries
- **5 886** places assises
- Plus de **1,4 millions** de repas servis en 2004
  - 345 places à Blois
  - 480 places à Bourges
  - 30 places à Chartres
  - 193 places à Châteauroux
  - 2 053 places à Orléans
  - 2 785 places à Tours

### LOGEMENT

- **29** résidences = **5 784** lits
 

→ 2 résidences à Blois	=	170 lits
→ 2 résidences à Bourges	=	291 lits
→ 3 résidences à Chartres	=	204 lits
→ 3 résidences à Châteauroux	=	86 lits
→ 1 résidence à Issoudun	=	60 lits
→ 8 résidences à Orléans	=	2 226 lits
→ 10 résidences à Tours	=	2 747 lits
- **Logement en ville : 3 664** logements offerts dans le parc privé.

### LES BOURSES ET AIDES SOCIALES

- **15 648** boursiers en 2004/2005
  - 15 085 bourses sur critères sociaux
  - 271 bourses sur critères universitaires
  - 15 bourses de mérite
  - 277 allocations d'études

## LES JOBS

- **3 200 offres de jobs de particuliers ou d'entreprises.**
  - Cours
  - Garde d'enfants
  - Vente
  - Animations

## L'OUVERTURE SUR L'INTERNATIONAL

- **Service étudiants étrangers**
  - informe et oriente
  - fournit les dossiers d'admission en résidence universitaire
  - gère les boursiers du gouvernement français (BGF)
  - accueille les étudiants venant dans le cadre de conventions passées avec les universités.
- **Echanges avec l'Allemagne, la Tunisie, la Tchéquie**

## CULTURE

- **Culture ActionS**

Apporte une aide financière ou logistique aux projets étudiants

  - En 2004 : 15 740 € distribués pour 36 projets subventionnés
- **Concours de la Nouvelle**
  - En 2004/2005, sur l'académie :  
27 nouvelles reçues
- **Concours Photo**
  - En 2004/2005 sur l'académie :  
12 candidats et 19 photos
- **Animations des restaurants et résidences**
- **De nombreuses activités culturelles** en partenariat avec les universités et la DRAC.
- **Les passeports à la culture** facilitent l'accès aux structures culturelles : **le PAC (Passeport A la Culture)** à Orléans, Bourges, Chartres, Châteauroux et Issoudun et **le PCE (Passeport Culturel Etudiant)** à Tours et Blois.

## Les priorités pour la rentrée étudiante 2005

### L'accueil des nouveaux étudiants

Axes prioritaires, l'accueil et l'intégration des étudiants mobilisent les services du CROUS et leurs partenaires locaux (universités, collectivités territoriales, et tous les prestataires de services publics...) pour la rentrée de septembre.

Dans chaque site universitaire, le CROUS est présent pour accueillir les nouveaux étudiants sous forme de guichet unique (à Tours : le Tours Accueil Etudiant, à Bourges : le Forum des étudiants) ou sous forme de journées d'accueil (à Orléans, Châteauroux et Blois). Les étudiants peuvent trouver des informations sur l'ensemble des services du CROUS : logement en résidences universitaires, logements dans le parc privé, restauration, culture,...

### L'accueil en résidences universitaires

Pour faciliter l'accueil des étudiants en résidence, le CROUS d'Orléans-Tours a mis en place dans les résidences traditionnelles des tuteurs chargés d'orienter, de conseiller et d'aider les nouveaux résidents à remplir leur dossier d'Allocation Logement Social ainsi que leur demande de Loca-Pass. Ces tuteurs ont pu bénéficier d'une demi-journée de formation organisée par le CROUS avec l'intervention d'un personnel de la CAF. Par ailleurs, une quinzaine d'ordinateurs ont été mis à la disposition des étudiants pour saisir directement leur dossier d'ALS sur Internet.

Une organisation qui rassure les étudiants dans leurs démarches administratives et limite les temps d'attente.

## Des montants de bourses revalorisés

Cette année, plus de 22 000 étudiants ont fait leur demande pour bénéficier d'une aide financière attribuée par le ministère de l'éducation nationale pour faire leurs études supérieures : bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires, bourses de mérite ou allocation d'études.

Pour l'année 2005-2006, les montants et les plafonds des bourses sont augmentés de 1,5 %.

Echelon	Montant
Echelon 5	3 607
Echelon 4	3 143
Echelon 3	2 578
Echelon 2	2 012
Echelon 1	1 335

### Les différents types d'aides financières gérées par le CROUS

#### **Les bourses sur critères sociaux**

Leur montant, qui varie en fonction des revenus familiaux et des points de charge, est établi selon un barème national fixé pour chaque année universitaire. L'échelon 0 ouvre uniquement droit à l'exonération des droits universitaires dans les établissements publics et du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante.

#### **Les bourses sur critères universitaires**

Ce sont des aides contingentées attribuées par le recteur sur proposition des présidents d'universités. C'est pourquoi, outre la demande de dossier social étudiant à faire dans les délais impartis, il faut remplir un dossier spécifique à retirer et à déposer à la

rentrée universitaire dans l'établissement d'inscription.

#### **Les bourses de mérite**

Aides contingentées attribuées par une commission académique présidée par le recteur, à des étudiants ayant obtenu le baccalauréat avec mention très bien et entreprenant des études permettant de se présenter aux concours d'entrée à l'ENA, l'ENM, à une grande école scientifique, littéraire ou aux études de médecine.

#### **Les allocations d'études**

Aides contingentées attribuées par une commission académique présidée par le recteur, à des étudiants se trouvant dans des situations de rupture ou d'indépendance familiale. Peuvent être attribuées tout au long de l'année.

Depuis 2 ans, le CROUS d'Orléans-Tours s'est engagé dans une Charte de Qualité pour la mise en paiement des bourses. L'étudiant ayant respecté les délais pour sa demande (entre le 15 janvier et le 30 avril) est assuré de recevoir son premier versement de bourse courant octobre.

## Les nouveautés 2005

### La généralisation du tiers payant

Jusqu'à présent, une seule aide au logement, l'APL, était versée par la CAF directement au CROUS. Elle ne concernait que les 2539 places en logement conventionné du réseau.

A partir de cette rentrée, une autre aide au logement, l'aide au logement à caractère social (ALS), est concernée par la procédure du tiers payant. Ce dispositif s'applique aux 3239 places en résidences traditionnelles gérées par le CROUS.

Cette mesure permettra de faciliter l'accès d'un plus grand nombre d'étudiants à cette aide d'Etat, qui peut varier selon les cas de 49,78 € à 184,34 € pour un boursier et de 37,57 € à 141,32 € pour un non-boursier. Versée directement au CROUS par la caisse d'allocations familiales, elle permettra aux étudiants de ne payer que la part résiduelle de leur loyer. Des informations sur les démarches à accomplir ainsi qu'une aide à la constitution des dossiers sont apportées par les tuteurs aux étudiants lors de la remise de leur dossier.

### Le service Logement dans le parc privé sur Internet

Pour tous les étudiants qui ne sont pas logés en résidence universitaire, le CROUS propose tout au long de l'année des offres de logements émanant de particuliers et d'organismes divers qui souhaitent louer à des étudiants des chambres, des studios ou des appartements.

Depuis cette année, les offres sont, exclusivement, à consulter et à déposer sur le site Internet :

[www.crous-orleans-tours.fr](http://www.crous-orleans-tours.fr)

Pour obtenir les coordonnées du propriétaire, l'adresse du logement,... les étudiants doivent créer un compte personnel et faire parvenir aux services du CROUS une photocopie de leur carte étudiant ou un relevé des notes du bac.

Pour déposer leurs offres les propriétaires doivent s'inscrire sur le site. Service payant : 12 € par logement et par année universitaire.

## Les nouveautés pour la restauration universitaire

### Le tarif

Le ticket restaurant permet aux étudiants de prendre un repas équilibré dans l'un des 36 RU ou cafétérias gérés par le CROUS pour un prix de 2,70 € (2,65 € en 2004-2005).

### Le développement de la monétique dans les restaurants universitaires

Le CROUS d'Orléans-Tours informatise ses caisses pour, à terme mettre en place une carte à puce, porte-monnaie électronique afin de faciliter la vie quotidienne des étudiants. Cette solution monétique est développée dans le cadre de l'UNRC et de la création d'une carte multiservices en collaboration avec les universités.

Les restaurants d'Orléans et de Blois sont pilotes sur ce projet.

### Ouverture de la cafétéria STAPS à Orléans

De nouveaux locaux de l'UFR STAPS d'Orléans ont été inaugurés cette année. Dans son souci d'être toujours au plus près des étudiants, le CROUS a ouvert une cafétéria de 30 places. Elle propose du lundi au vendredi des salades composées, sandwichs, paninis et croq'chauds aux sportifs.

## Les nouveautés pour le logement en résidence

Le CROUS a poursuivi en 2004 sa politique de rénovation des cités universitaires. Ainsi, le CROUS offre à la rentrée universitaire 2005 :

- une **cité universitaire flambant neuve à St Symphorien** à Tours (308 logements) qui sera ouverte et inaugurée prochainement,
- **la nouvelle résidence universitaire Tonnellé** à Tours (126 logements) inaugurée en avril dernier.

Par ailleurs, le CROUS poursuit la remise en propreté des résidences traditionnelles dégradées afin d'offrir aux étudiants un habitat répondant aux normes d'hygiène et de sécurité.

Le CROUS finance une partie des travaux pour les espaces collectifs (rénovation de blocs sanitaires, de cuisinettes, de couloirs, d'escaliers, de salles collectives...). Le CROUS lui, prend en charge en fond propre la remise en état des chambres (peinture, remise en état du mobilier,...)

Sont concernés :

- **la résidence des Châtaigniers** à Orléans
- **la résidence de Grandmont** à Tours